

# Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 09 Décembre 2025

**Présents** : Mesdames et Messieurs FOREST, BOUYEYRON, FERRIERE, LOMBARD, PIRAUD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, CROCI, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, PINET, TULOUP, MALIGEAY

**Excusés avec pouvoir** : T. BORGOGNO (pouvoir à F. DELPEUX), K. NAILI (pouvoir à MO FERRIERE)

**Absents** : P. ARQUILLERE, D. VICENTE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire.

Marie-Odile FERRIERE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 04 Novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal, qui l'approuve à l'unanimité, la possibilité d'ajouter une délibération relative à un vœu d'opposition à l'article 31 amendé du projet de loi de finances.

## **Délibération n° 12/2025DE01 : Désaffectation et déclassement de la parcelle A 496**

La commune est propriétaire d'un tènement au sein du lotissement des Glycines, cadastré A 496, traversé par un cheminement piétonnier.

Considérant que le chemin piétonnier a été redessiné en bordure de la parcelle pour faciliter l'accès des riverains au centre bourg,

Considérant que la surface restante n'a aucune utilité publique,

Considérant que cette surface permettrait d'accueillir la construction d'une maison individuelle,

Considérant que dans le cadre du projet de construction de l'espace plurifonctionnel, plusieurs subventions ont été obtenues des différents partenaires mais que celles-ci ne permettent pas de boucler le budget,

Considérant la pénurie de logement sur la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité, constate la désaffectation de la partie de la parcelle cadastrée A496 telle qu'illustrée sur le plan présenté et prononce le déclassement du domaine public de la commune de cette même zone.

Madame le Maire indique que cette parcelle sera mise en vente à l'issue du délai de 2 mois du contrôle de légalité.

## **Délibération n° 12/2025DE02 : Droit de préemption**

Une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption a été reçue en mairie. Elle concerne un appartement et un local d'activités cadastrés C 529 et C 533. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

## **Délibération n° 11/2025DE03 : Tarifs communaux 2026**

Il est proposé au conseil municipal de proroger les tarifs communaux 2025 relatifs à la location des salles et du matériel, à la vente de concessions au cimetière, au droit de place à l'occasion des marchés, vogue et foires, sans augmentation et d'ajouter le coût de renouvellement d'un badge ou d'une carte magnétique de, respectivement, 25 € et 10 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de ces tarifs.

Arrivée de Jacques MALIGEAY

## **Délibération n° 12/2025DE04 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026**

L'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Afin d'assurer la bonne exécution comptable des dépenses d'investissement à honorer en début d'année 2026, il est proposé de recourir à cette autorisation à hauteur de 31 402.00 € :

- Agencement et aménagement de terrains, article 212 : 10 000.00 €
- Autres bâtiments publics, article 2131 : 10 000.00 €
- Autres immobilisations, article 2188 : 2 000.00 €
- Réseaux de voirie, opération 172 La Brévenne, article 2151 : 1 402 €
- Frais d'études, opération 171 Espace Plurifonctionnel, article 203 : 8 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

## **Délibération n° 12/2025DE05 : Répartition 2025 du produit des amendes de police 2024**

Lors de la séance du 14 octobre 2025, le Conseil Départemental a attribué à la commune de Bessenay une subvention de 12 000.00 € au titre de la répartition 2025 du produit des amendes de polices 2024 destinés à la réalisation d'un cheminement piétonnier depuis le lotissement Les Glycines vers le centre bourg. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter cette subvention.

### **Délibération n° 12/2025DE06 : Subvention classe découverte**

Une classe découverte à Albiez Montrond du 19 au 23 Janvier 2026 est prévue pour les 50 élèves de CM1-CM2 de l'école les Echaras. Outre la participation demandée aux familles, diverses sources de financement sont envisagées par les enseignants.

Afin de permettre à l'ensemble des élèves de participer à cette classe découverte, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 80 € par enfant. Pour des raisons purement administratives, la commune fera en outre l'avance des frais de transport, qui seront ensuite remboursés par la Région.

### **Délibération n° 12/2025DE07 : DETR 2026, demande de subvention espace plurifonctionnel**

Pour le financement des travaux de l'espace plurifonctionnel, la commune peut espérer bénéficier de l'attribution d'une Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2026.

L'estimation de cette opération s'élève à 2 229 000 € HT soit 2 674 800 € TTC et le plan de financement HT s'établit comme suit :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant des dépenses HT</b>	<b>Base subventionnable HT</b>	<b>Montant HT sollicité</b>	<b>Montant HT obtenu</b>	<b>Pourcentage</b>
Etat - DSIL	2 229 000 €	1 500 000 €		270 000 €	18 % de la base subventionnable
Etat - DETR	2 229 000 €	475 000 €	285 000 €		60 % de la base subventionnable
Région	1 990 000 €	500 000 €		170 000 €	34 % de la base subventionnable
Département	1 990 000 €			80 000 €	1,5 % du montant total des dépenses
Collectivité	2 229 000 €			1 424 000€	64 % du montant total des dépenses

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande d'une subvention au titre de la DETR 2026.

### **Délibération n° 12/2025DE08 : Recrutement pour accroissement temporaire d'activités**

Madame le Maire indique que pour pouvoir faire appel à un agent technique contractuel en cas de surcroît d'activité de façon ponctuelle (ramassage des feuilles en automne, déneigement, plantations de printemps...), il convient de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité qui autorise ainsi le recrutement d'un agent. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de cet emploi.

### **Délibération n° 12/2025DE09 : Convention « Rendez-vous découverte 2026 »**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de ses missions d'animation, l'Office du Tourisme des Monts du Lyonnais propose des visites, balades commentées ou animées, démonstrations ou ateliers pour individuels groupés sur différents sites du territoire, nommés « Rendez-vous Découverte ». Et c'est dans ce cadre qu'il souhaite proposer des visites du rucher pédagogique communal.

Pour le bon déroulement et la promotion des animations, il est important d'établir un partenariat entre l'Office de Tourisme des Monts du Lyonnais en tant qu'organisateur des animations et l'intervenant en charge du guidage ou de l'animation et de préciser le rôle de chacune des parties lors de l'accueil d'individuels groupés. A cette fin, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention correspondante.

### **Délibération n° 12/2025DE10 : CCPA, modification statutaire : prise de compétence « Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) »**

L'État (via la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes), le Département du Rhône et la Région Auvergne-Rhône-Alpes encouragent la mise en place de Contrats Territoriaux d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC). Ces contrats visent à garantir à tous les habitants, et en particulier aux enfants et aux jeunes, un accès équitable à l'éducation artistique et culturelle, à travers des actions de sensibilisation, de pratique et de rencontre avec les œuvres et les artistes.

La mise en œuvre d'un CTEAC implique que la Communauté de Communes dispose explicitement de la compétence correspondante. Par conséquent, la CCPA a modifié ses statuts afin d'intégrer cette nouvelle compétence formulée comme suit : « Mise en œuvre d'un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC), en partenariat avec l'État et les autres collectivités concernées, comprenant la coordination, l'animation et la conduite d'actions d'éducation artistique et culturelle à l'échelle intercommunale. »

Cette modification statutaire de la CCPA est approuvée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

## **Délibération n° 12/2025DE11 : Vœu, opposition à l'article 31 amendé du projet de loi de finances pour 2026 pénalisant les territoires industriels**

Le projet de loi de finances pour 2026, dans son article 31 amendé, prévoit de réduire de 25 % la compensation versée par l'État au titre de l'abattement de la valeur locative des établissements industriels. Cette mesure pénaliserait lourdement les territoires les plus productifs et remettrait en cause leur équilibre budgétaire ainsi que leur capacité d'investissement. Cette mesure a un impact fort pour le territoire puisqu'elle a pour conséquence une mise à contribution de la CCPA et des communes à hauteur d'un montant total de 1.120.900€. Après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal exprime son opposition ferme à l'article 31 amendé du projet de loi de finances 2026 et demande au Gouvernement de retirer cette disposition injuste et pénalisante pour les territoires industriels.

### **Décisions du Maire**

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions suivantes : 2 renouvellements de concession pour des durées de 15 ans.

### **Décisions d'urbanisme**

NOM	ADRESSE terrain	OBJET	Déposé le
PUPIER Sébastien et Laura	64 ch. De Bartassieux	Extension d'une habitation, installation piscine et modification clôture et accès.	14/11/2025
R&T IMMO VENISSIEUX	5 rue du Bois Bodet	Démolition totale du bâtiment existant comprenant un logement. Construction d'un ensemble immobilier accueillant 5 logements.	18/11/2025
PC Modificatif - SCI du Bergeron, Mme ROCHET Evelyne - Montrottier	19 ch. du Bergeron	Modification façades sud-est et sud-ouest.	24/11/2025

### **Travaux des commissions**

#### **○ Bâtiments communaux**

Espace plurifonctionnel : les entreprises ont jusqu'au 19 décembre 2026 pour répondre à l'appel d'offres actuellement en ligne sur une plateforme de marchés publics.

#### **○ Manifestations**

Téléthon : un don de 2052 € sera remis au Téléthon suite à la manifestation organisée le 08 décembre, soit le double de l'année 2024. Une fréquentation continue a permis d'écouler toutes les provisions : frites, vin chaud... Un marché de Noël avait été organisé en amont à l'EHPAD, qui a reversé 60.50 € au téléthon. Un grand merci à eux ainsi qu'aux différentes associations présentes : le foot, le basket, la gym, les pompiers, les cerisiers blancs, le CPE, la foulée bessennoise, la bibliothèque... et au Fournil 1016 qui a offert le pain.

#### **○ CCAS**

Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni ce mardi 09 décembre et un point sur les dossiers de l'association Solidarité Partage qui n'ont pas été remboursés a été fait. Les dossiers antérieurs à 2020 ont été soldés tout comme d'autres dossiers qui, pour diverses raisons, ne seront jamais remboursés (décès ou maladie notamment).

Le logement d'urgence est également toujours occupé.

#### **○ Fleurissement et cadre de vie.**

Les bénévoles ont prévu de remplacer les 4 jardinières en plastique situées au bout du cimetière par de nouvelles, fabriquées par leur soin.

#### **○ Communication**

Les agents techniques ont profité de la nacelle louée pour l'installation des illuminations pour installer le panneau de promotion des commerces, rue de la Brévenne.

#### **○ Culture**

Bibliothèque : le repas élus-bénévoles de la bibliothèque a eu lieu fin novembre, sous une nouvelle forme. En effet, un buffet dinatoire a été organisé au Trapèze, permettant à chacun d'échanger plus facilement avec l'ensemble des participants. Cette nouvelle formule a été très appréciée par tous, bénévoles et élus.

Une « porte ouverte » suite aux travaux de rénovation réalisés par la commune et au nouvel aménagement réalisé par l'équipe de la bibliothèque est prévue le samedi 10 Janvier, pour tous les bessennois.

## **O Urbanisme**

Clos de la Chapelle : une première offre d'achat a été reçue pour la parcelle C1173 ; la date limite de réception des offres a été fixée au 12 décembre 2025.

## **O Voirie**

- Etang communal : Les travaux de reprise de l'enrochement sont terminés. Une extension du tuyau d'arrivée d'eau a été ajoutée dans le même temps.
- Marquage au sol : différentes reprises et créations de marquage ont été réalisées fin novembre, en résine pour une meilleure résistance dans le temps.
- Tonneaux à sel : ils ont été rapatriés au service technique pour une remise en état. Seuls les points stratégiques seront à nouveau équipés (accès pentu...).
- Des travaux de lamier seront organisés dans l'hiver.
- SYDER : la remise d'ouvrage relative à la démarche performancielle est prévue fin décembre 2025 ; les luminaires du Clos du Centre et du Clos de la Chapelle seront remplacés d'ici-là pour rectifier l'erreur au niveau du modèle installé.

Des problèmes d'éclairage sont actuellement rencontrés au niveau du Clos du Centre avec une panne intermittente difficile à identifier. Une recherche de défaut plus poussée va être entreprise.

Enfin, concernant l'éclairage de la brocante le dimanche 7 décembre : le SYDER s'est trompé dans la date de programmation de l'éclairage. Au lieu de mettre l'éclairage en route le 07/12 à 4h du matin, l'éclairage a été mis en route le 08/12 à 4 h du matin !

## **O Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse**

- Le conseil d'administration du SIVOS s'est tenu le 21 novembre ; 8 enfants de Bessenay sont scolarisés au collège de Ste Foy l'Argentière.
- Grain de Sel a également tenu son assemblée générale. A Bessenay, il y a en moyenne deux enfants par accueil et 9 familles concernées. Grain de Sel recherche des accueillants.
- Restaurant scolaire : le traditionnel cadeau de Noël sera distribué le jeudi 18 décembre aux enfants de la cantine : il s'agit d'un pot de miel de la Drivonne avec sa cuillère et sa recette de pain d'épices.
- ACM : les inscriptions pour les vacances de février débiteront à partir du 19 janvier. Comme chaque année, il n'y a pas d'ACM pour les vacances de Noël.

## **O Mobilité**

La consigne à vélo installée sur parking de la Brévenne fonctionne bien puisque cinq places sur les six disponibles sont utilisées. C'est la consigne la plus utilisée du secteur.

## **O Agriculture**

Frelons asiatiques : une grosse opération de piégeage avait eu lieu sur la commune au printemps avec plus de 70 bessenais volontaires pour piéger les reines fondatrices. Malgré cela 11 nids de frelons ont été signalés et détruits depuis septembre. La pression du frelon asiatique est là, elle ne cesse de s'accroître et il est difficile d'y faire face. Une attaque importante sur le rucher communal a conduit à la perte de 3 ruches sur les 6 existantes. L'Etat, sous la pression des apiculteurs notamment, a travaillé sur le sujet et a légiféré mais les décrets d'application n'ont pas été pris suite à la dissolution de l'assemblée et autres urgences, laissant le sujet sans suite. Les communes sont démunies dans cette lutte contre ce frelon. Une campagne de piégeage sera relancée sur notre commune dès février 2026. Il est nécessaire de rappeler qu'un nid de frelon mange 11 kg d'insectes ! La CCPA, a, pour sa part, voté une nouvelle enveloppe budgétaire pour la suppression des nids par le GDS (Groupement de Défense Sanitaire). L'objectif de la commune serait de former des agents à la destruction de ces nids, en lien avec des communes limitrophes. Cette volonté a été partagée avec la CCPA. A voir si cette action pourrait être mise en œuvre au niveau communal ou communautaire en 2026.

## **O Vie économique**

- Les commerçants se mobilisent pour les fêtes de fin d'année pour offrir leurs meilleurs produits. Bessenais, consommez local ! Cela permet de maintenir la diversité économique, avec les agriculteurs également. La commune peut s'enorgueillir d'avoir de nombreuses productions locales en circuit court, il est important de soutenir commerçants et producteurs en consommant local.
- Marché de Noël : l'association des commerçants Noyau 2 Bessenay a organisé son marché de Noël à la salle polyvalente pour la première fois. Un très beau marché, très bien organisé a été proposé. Bravo. Le Conseil Municipal tient à les féliciter.

## **Questions diverses**

Le trophée des employeurs a été remis à la mairie par le SDMIS pour l'emploi d'un pompier.

La séance est levée à 22 h 00. Prochain conseil municipal le mardi 13 Janvier 2026 à 19h30.